

PROGRAMME DE CONCOURS

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC - MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Crédits photos: Sylvain Laroche

SECTIONS

1. Le contexte et les enjeux du concours d'acquisition

- Contexte administratif
- Contexte du projet
- Enjeux du concours

2. Site d'implantation

- Parc municipal
- Fréquentation
- Projet de réaménagement
- Positionnement de l'œuvre

3. Programme de l'œuvre

- Contraintes
- Pérennité
- Conformité

4. Calendrier

5. Budget

6. Admissibilité

7. Candidature et dépôt

- Dossier de candidature
- Échéancier et dépôt

8. Critères et processus de sélection



1. CONTEXTE ET ENJEUX DU CONCOURS

Contexte administratif

La Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage dans un projet de mise à niveau du parc municipal et de ses principales infrastructures de loisirs, en réponse aux souhaits exprimés lors des consultations de la politique familiale municipale.

Le calendrier prévoit la réfection des terrains sportifs, ainsi que l'intégration d'une œuvre publique commémorative de Zoël Cyr-Miquelon en 2024, suivie de la réfection complète du parc en 2025. Cette initiative témoigne de l'engagement de la Municipalité à améliorer la qualité de vie de ses résident.e.s et à créer un espace communautaire dynamique et accueillant.

Contexte du projet

Pour célébrer en 2024 le 125^e anniversaire du décès de Zoël Cyr-Miquelon, un des fondateurs de la Municipalité, Saint-Camille souhaite mettre en lumière l'héritage et la contribution de ce personnage à l'édification d'une communauté « apprenante, innovante et solidaire ». Cette mise en valeur se réalisera par le biais d'un projet visant à acquérir et à intégrer une œuvre d'art public dans le parc municipal. Par ce geste, la Municipalité vise à perpétuer l'héritage de Miquelon, à transmettre son histoire et à célébrer sa mémoire, en plus de rappeler aux résident.e.s et visiteur.euse.s de Saint-Camille l'importance des valeurs fondamentales qu'il incarne. De plus, cet acte de commémoration coïncide avec un projet de réaménagement du parc et vise à favoriser la rencontre et la célébration au sein de la communauté camilloise.

Enjeux du concours

Commémoration - Joseph-Zoël Cyr-Miquelon (1834-1899)

Joseph-Zoël Cyr-Miquelon fait partie des premiers colons de Saint-Camille. Il contribua de manière significative à la construction de la communauté naissante. Dès 1860, il fut nommé secrétaire-trésorier du premier conseil municipal, puis occupa la même fonction lors de la création de la Commission scolaire en 1861. Il exerça également la fonction de maire du village pendant 13 ans à partir de 1866. Malgré l'absence de diplôme, il se distingua par ses multiples compétences et sa polyvalence, étant également poète et inventeur, en plus de détenir un brevet pour une serrure à numéros. Son héritage représente l'ouverture, l'accueil, l'inventivité et l'engagement qui caractérisent la communauté de Saint-Camille.

2. SITE D'IMPLANTATION

Parc municipal

L'œuvre acquise sera intégrée au parc municipal de Saint-Camille, adjacent à la halte municipale situé au 89, rue Desrivières. Accessibles en tout temps pour les citoyen.ne.s et les visiteur.euse.s, les installations récréatives actuelles comprennent le Toit des Quatre-Temps (infrastructure qui permet aux Camillois de tenir leurs événements beau temps, mauvais temps), des jeux d'eau, un terrain de balle et un de volley-ball, des modules de jeux pour les enfants ainsi que le Chalet des loisirs dont la partie avant sert à la halte municipale et la partie arrière d'accueil lors d'événements sportifs et festifs.

L'aire du parc est principalement gazonnée (sauf dans les sections de jeux et dans l'allée d'accès au Toit des Quatre-Temps) et des arbres feuillus et conifères matures ponctuent l'espace et délimitent les différentes sections du parc. Un stationnement situé en bordure de la route délimite le parc d'un côté et les bâtiments et terrains sportifs de l'autre. Des bancs et des tables à pique-nique composent le reste de l'aménagement actuel du parc.



Crédits : Stéphanie Desmeules, Paysages spirituels et thérapeutiques, et Katerine Boisclair

Fréquentation

Le parc municipal de Saint-Camille est un lieu de rassemblement qui accueille un public primaire composé principalement de jeunes familles et de groupes intergénérationnels. Ces visiteur.euse.s régulier.ère.s fréquentent le parc, qui offre un espace idéal pour des pique-niques en famille, des jeux, des activités sportives et de loisirs. De plus, le parc accueille fréquemment des événements communautaires, qui renforcent son attrait pour les familles et les groupes de toutes générations.

Le public secondaire du parc de Saint-Camille comprend des touristes, des passant.e.s et des flâneur.euse.s occasionnel.le.s. Situé au cœur du village, le parc offre une halte pour ceux qui le découvrent ou qui passent simplement en profitant de la beauté des environs. Les flâneur.euse.s se mêlent au tissu social local en observant la vie de la communauté qui s'anime autour d'eux. Le parc municipal est ainsi un espace polyvalent incarnant l'esprit accueillant de la communauté, où le rire des enfants et la quiétude des visiteur.euse.s de passage cohabitent harmonieusement.

PROGRAMME D'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC - MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Réaménagement du parc

D'une grande importance pour la communauté, ce projet a été élaboré avec la participation active des citoyen.ne.s qui ont été consulté.e.s par le biais d'un sondage et de cinq groupes de discussion. Les grandes thématiques qui ont émergé de ces consultations incluent la vision du parc en tant qu'espace central de rassemblement communautaire, la nécessité d'installations de jeux adaptées à tous les âges, la volonté d'intégrer harmonieusement le parc dans le paysage local en utilisant des matériaux naturels et en préservant le ciel étoilé, la recherche d'une conception créative reflétant la diversité culturelle du village, et enfin, l'engagement envers le développement d'une communauté axée sur l'alimentation.



Crédits : Stéphanie Desmeules, Paysages spirituels et thérapeutiques, et Katerine Boisclair

Positionnement de l'oeuvre

L'œuvre acquise sera positionnée dans la portion gazonnée identifiée en orange sur le plan du site d'implantation. Cet espace situé entre l'aire de jeux et l'allée du Toit des Quatre-Temps mesure environ 5 mètres X 5 mètres .

3. PROGRAMME DE L'ŒUVRE

- L'œuvre proposée devra déjà être existante, ou devra pouvoir être réalisée dans les délais indiqués au calendrier (acceptation conditionnelle au dépôt d'un devis de production);
- De type sculpturale ou installative, l'œuvre pourra être constituée d'un ou de plusieurs éléments;
- L'ensemble de la proposition artistique devra être cohérente avec les aménagements du parc et les enjeux de l'acquisition;
- La hauteur de l'œuvre pourra être variable, mais elle devra être visible de la rue ainsi que des quatre coins du parc, en plus de s'harmoniser avec la végétation qui entoure le site d'implantation;
- L'œuvre choisie pourra comporter des éléments figuratifs identifiables ou être entièrement abstraite;
- Celle-ci devra susciter une forme d'interaction ou d'engagement avec le public, soit par différents niveaux de lecture, ou encore par une possibilité d'interaction physique encourageant les spectateur.rice.s à toucher ou à l'expérimenter d'une manière tangible.

Contraintes de l'œuvre

Ce concours exclut :

- L'utilisation de l'eau dans les composantes de l'œuvre d'art;
- Les pièces cinétiques et les mécanismes intégrés.

Pérennité

- Le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art;
- Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition dans l'espace urbain;
- Les œuvres privilégiées seront composées de matériaux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal, dans les conditions d'exposition annoncées précédemment;
- L'utilisation du plastique dans la composition de l'œuvre est exclue.

Conformité

- L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics;
- Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes, d'aspérités ou de finis présentant des risques de blessures, à moins qu'ils soient hors d'atteinte.

4. CALENDRIER

Début de l'appel de candidatures	4 décembre 2023
Date limite de l'appel de candidatures	20 janvier 2024
Pré-sélection	22 janvier au 5 février 2024
Rencontre finale de jury	7-9 février 2024
Travaux d'aménagement du parc	Printemps 2024
Installation de l'œuvre	Été 2024
Inauguration	9 août 2024

Outre la date limite du dépôt des candidatures, le calendrier de travail est sujet à des modifications sans préavis.

5. BUDGET

Le budget total de l'œuvre est de 38 000 \$, avant taxes.

Il comprend :

Pour l'œuvre :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Le coût d'achat de l'œuvre.

Pour l'installation :

- Devis d'installation;
- Travaux d'installation;
- Les honoraires d'un ingénieur en structure s'il y a lieu;
- Les traitements spéciaux de protection anti-graffitis, s'il y a lieu;
- Transport - chargement - déchargement;
- Devis d'entretien;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination et les dépenses relatives aux déplacements s'il y a lieu;
- Une assurance responsabilité civile pour la durée des travaux (transport, installation, etc.).

La Municipalité prendra en charge :

- Le panneau d'identification de l'œuvre;
- Un accompagnement pour la recherche de fournisseurs locaux, s'il y a lieu;
- La surveillance de chantier et la sécurisation du site pendant l'installation de l'œuvre;
- Les frais de remise en état du site;
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation de l'œuvre.

Un budget d'au moins 10 % de contingence est prévu par la Municipalité.

6. ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS

Admissibilité

Le présent concours s'adresse exclusivement aux artistes professionnel.le.s, citoyen.ne.s canadien.ne.s, immigrant.e.s reçu.e.s et habitant.e.s au Québec depuis au moins un an.

On entend par artiste professionnel.le, tel que précisé par la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs : un.e créateur.trice ayant acquis sa formation de base par lui-même ou elle-même, ou les deux ; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus, ou encore de participations à des événements où la sélection des participant.e.s est faite par des professionnel.le.s des arts visuels.

Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'un.e étudiant.e ne peut être candidat.e au présent concours. Le terme « artiste » peut désigner un individu seul, une personne morale ou un regroupement. S'il s'agit d'un regroupement, un.e membre doit être désigné.e comme chargé.e de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Municipalité du canton de Saint-Camille, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours.

*Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec peut être exigé.e avant de passer à l'étape suivante du concours.

7. CANDIDATURE ET DÉPÔT

Dossier de candidature

Chaque artiste doit remplir et joindre le formulaire d'identification disponible sur le site de la Municipalité.

Les documents doivent être présentés en français et être regroupés en **deux dossiers distincts**.

Le premier dossier de candidature doit être nommé sous la forme Nom_Prénom_Dossier_Candidature, et comprendre les éléments suivants présentés en un seul document en format pdf dans l'ordre indiqué ici-bas:

1. Curriculum vitae d'au plus 3 pages comprenant les informations suivantes (s'il y a lieu) :

- La formation;
- Les expositions solos;
- Les expositions de groupe;
- Les collections;
- Les projets d'art public;
- Les prix, bourses et reconnaissances obtenus;
- Les publications.

2. Énoncé de démarche artistique - 500 mots max.

3. Un dossier visuel est présenté de la façon suivante :

- Dix (10) images numériques d'œuvre produites au cours des dix (10) dernières années;
- Une (1) image par page;
- Une légende descriptive de l'œuvre incluant : titre, description, année de réalisation, techniques ou matériaux utilisés, dimensions, le contexte (exposition solo ou groupe, commande, etc.), s'il s'agit d'une œuvre d'art public : le client, le lieu et le budget;
- Les photos doivent être de qualité professionnelle.

Recommandations

- Proposez des images dont les concepts pourront être compris rapidement;
- Démontrez votre capacité à mener un projet dans un contexte d'art public;
- Tenez compte des spécificités du programme de l'œuvre et des types de public qui la côtoieront.

7. CANDIDATURE ET DÉPÔT - SUITE

Le dossier de propositions doit être nommé Nom_Prénom_Propositions, et comprendre les éléments suivants présentés en un seul document en format pdf dans l'ordre indiqué ici-bas:

1. Identification:

- Fiche descriptive de l'œuvre incluant le titre, l'année de réalisation, les techniques ou matériaux utilisés, et les dimensions et le coût d'achat de l'oeuvre; * L'artiste souhaitant déposer un concept doit fournir des dessins, plans ou maquettes 2d permettant au jury de bien saisir l'essence du projet, accompagné d'un devis de production respectant le calendrier de programme et le coût d'achat;
- L'artiste doit expliquer brièvement (500 mots ou moins) le concept de l'œuvre, et le lien entre celle-ci et le projet de commémoration.

2. Un dossier visuel est présenté de la façon suivante :

- Un maximum de dix (10) images de l'œuvre proposée;
- Une (1) image par page;
- Les photos doivent être de qualité professionnelle.

L'artiste peut déposer jusqu'à deux (2) propositions d'œuvre pour acquisition, celles-ci doivent être présentées dans le même dossier, une à la suite de l'autre et identifiées clairement.

Échéancier et date de dépôt

Le dossier complet doit être envoyé au plus tard le 20 janvier 2024, en un seul envoi, à l'adresse suivante :
commemoration@saint-camille.ca

Pour l'envoi des dossiers volumineux, nous vous prions d'utiliser un logiciel d'envoi tel que WeTransfer.

8. CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Les principaux critères de sélection évalués par le jury sont les suivants:

1. La conformité au programme : la proposition respecte le programme décrit et démontre compréhension et sensibilité face aux enjeux du concours;
2. Qualité de la démarche et de la pratique artistique : Innovation et créativité; Qualité d'exécution des œuvres; Cohérence avec la pratique et la démarche de l'artiste;
3. Le potentiel d'intégration de la proposition au milieu environnant et à l'emplacement choisi; Impact visuel du projet le jour et la nuit, au cours des quatre saisons;
4. Les qualités esthétiques et artistiques : L'œuvre se distingue par ses qualités quant à l'impact visuel, aux points de vue, aux détails de conception, aux effets visuels, etc.;
5. La singularité de la proposition artistique : Le concept de l'œuvre se démarque par son côté inattendu, voire exceptionnel, par son originalité, son intelligence, sa sensibilité, etc. L'œuvre offre plusieurs niveaux de lecture;
6. Le réalisme technique : les exigences techniques d'implantation et de la conservation de l'œuvre en fonction de sa nature et de ses spécificités, semblent réalistes; Respect des règles de sécurité; Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
7. Le réalisme budgétaire : Le coût d'achat de l'œuvre et les prévisions pour l'implantation concordent avec le cadre établi au programme.

Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est spécifiquement mis sur pied pour ce concours, il est composé de six (6) membres:

1. Un.e représentant.e élu.e;
2. Un.e représentant.e des usagers (Comité famille);
3. Une architecte-paysagiste responsable du projet d'aménagement;
4. Un.e artiste professionnel.le de Saint-Camille;
5. Un.e représentant.e du propriétaire (direction générale de la Municipalité);
6. Un.e expert.e en art ou en art public.

Une étape de préanalyse des dossiers visant à s'assurer que le jury se penche sur des candidatures conformes aux exigences du programme sera effectuée à la fermeture du concours. Le jury évaluera ensuite les candidatures reçues et effectuera une présélection, suivie d'une sélection finale pour recommander un.e lauréat.e, entre le 22 janvier 2024 et le 9 février 2024.

L'acquisition de l'œuvre retenue sera conditionnelle à l'acceptation d'un devis d'installation validé par un.e ingénieur.e, dont les frais sont inclus au cachet octroyé à l'artiste par la Municipalité.

Questions ou informations

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à la chargée de projet à l'adresse suivante: commemoration@saint-camille.ca.

Tous les documents remis seront vérifiés quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité du présent programme. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du comité de sélection.

SITE D'IMPLANTATION DE L'ŒUVRE

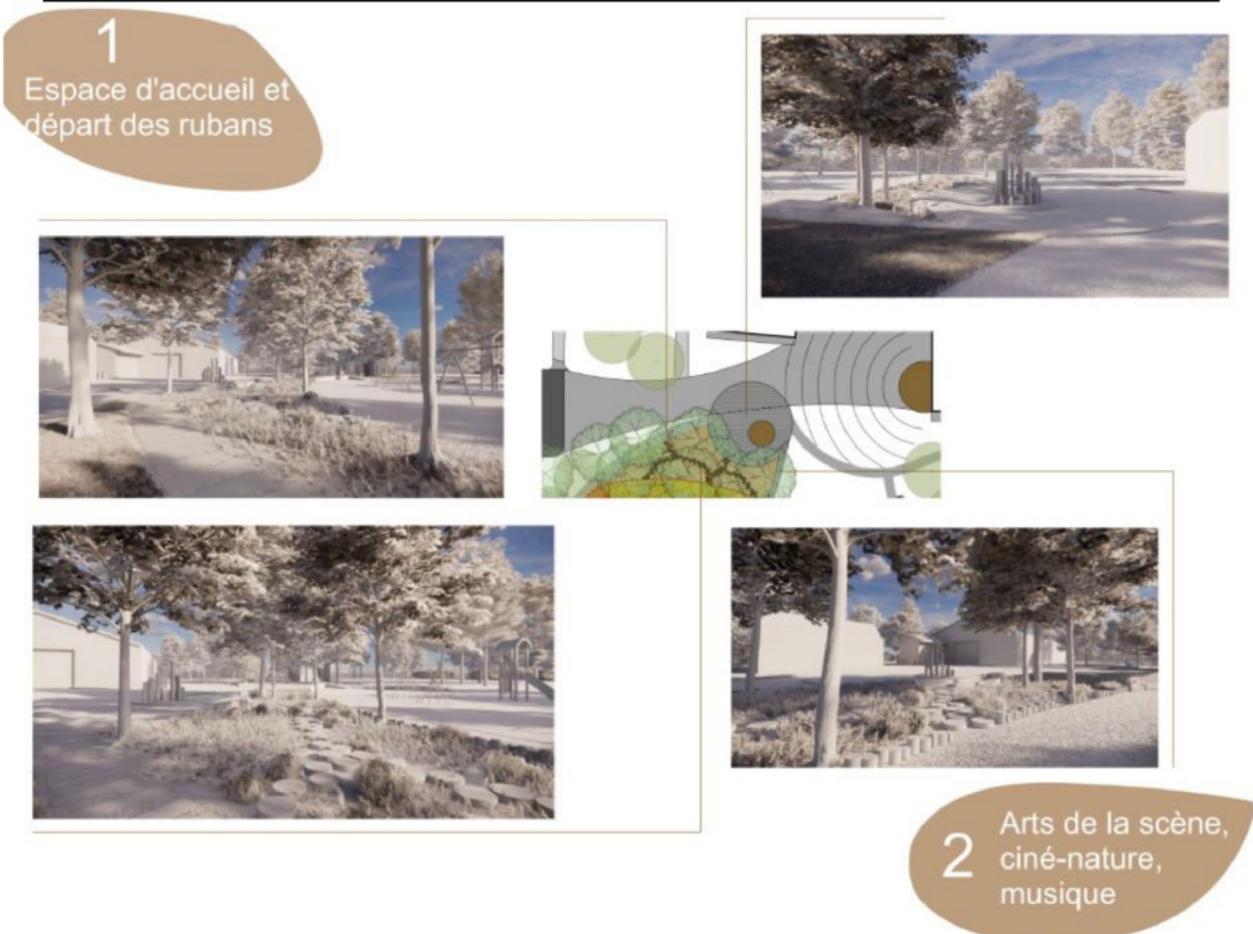
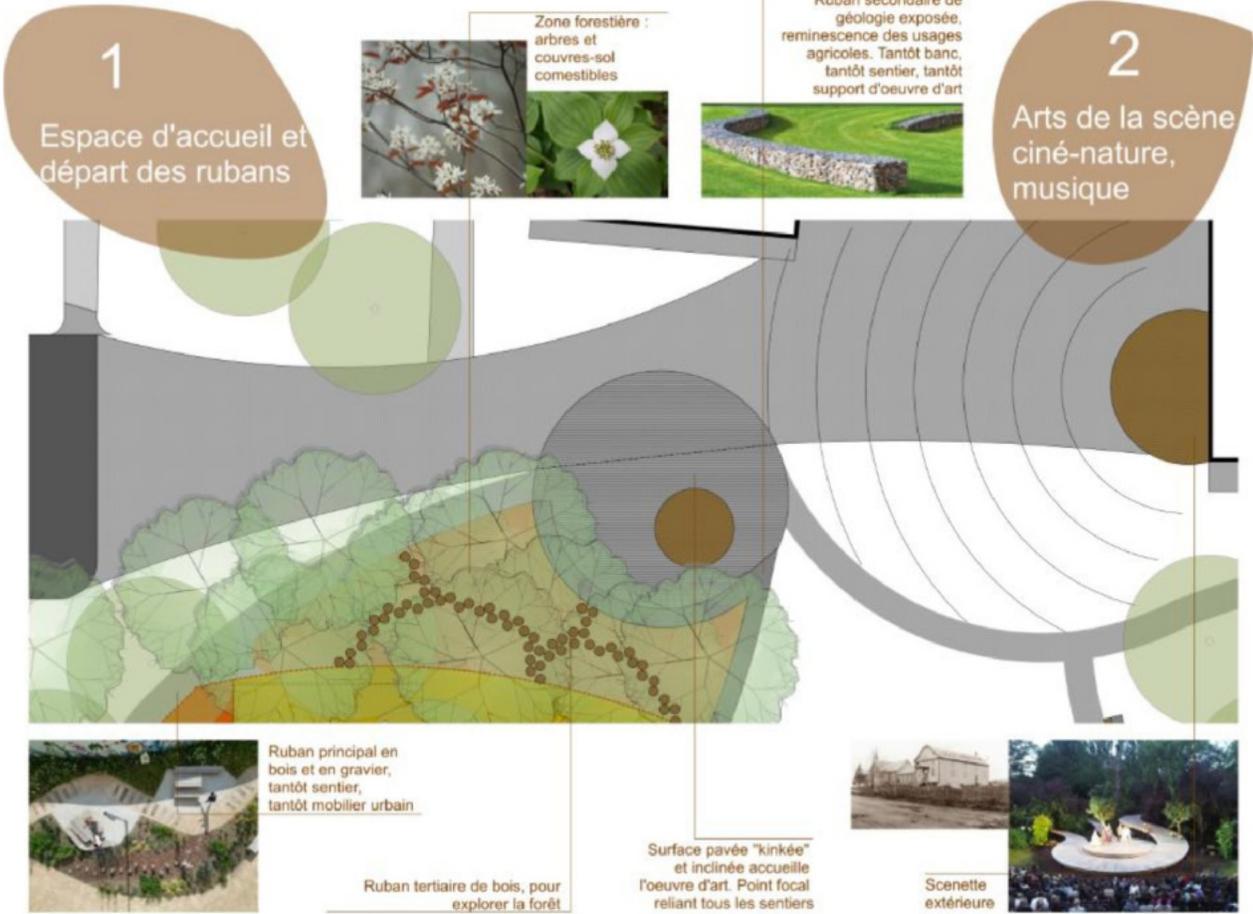


Crédits photos: Sylvain Laroche











Municipalité canton de
SAINT-CAMILLE
